

05 MARS 2024



Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

Recommandé

SwissLegal Rouiller et Associés Avocats SA
Alexandra Simonetti / Nicolas Rouiller
Rue du Grand-Chêne 1-3
1002 Lausanne

Référence :
G01466350

Contact :
Jelena Propadalo-Otz
jelena.propadalo@finma.ch
+41 (0)31 327 93 87

Annexes :

- attestation d'affiliation SO-FIT du 10 janvier 2024

Berne, le 4 mars 2024

Bity SA / Non-applicabilité à Bity SA de la Communication 02/2019 de la FINMA et de l'art. 14 du Règlement de l'Organisme d'autorégulation (OAR) VQF à Zoug

Maîtres,

Dans le dossier cité en marge, nous nous référons à vos courriers des 23 février 2024 et 14 septembre 2023, dans lesquels vous requérez notamment la notification d'une décision susceptible de recours quant à la "*Non-applicabilité à Bity SA de la Communication 02/2019 de la FINMA et de l'art. 14 du Règlement de l'Organisme d'autorégulation (OAR) VQF à Zoug*" (ensuite "OAR VQF").

A cet égard, d'un côté nous relevons que Bity SA a déjà déposé une requête similaire à la présente concernant la "*Non-application du Titre 5 de l'OBA-FINMA à Bity SA*" qui fait actuellement l'objet d'une procédure de recours auprès du Tribunal administratif fédéral (numéro de classement : B-6214/2023). Par conséquent, dans un souci d'économie de procédure, il convient de se pencher sur la question d'une éventuelle suspension du traitement de la présente requête dans l'attente du jugement du Tribunal administratif fédéral dans la procédure de recours. A cette fin, nous impartissons à Bity SA un délai au 25 mars 2024 pour se déterminer sur la suspension de la présente procédure.

De l'autre côté, nous relevons que Bity SA n'est plus assujettie à l'OAR VQF, mais à SO-FIT, Genève (cf. annexe), ce qui soulève des questions quant à l'intérêt actuel de Bity SA d'obtenir la décision demandée. Par conséquent, Bity SA est également requise, dans le délai susmentionné, d'étayer l'existence d'un intérêt actuel de Bity SA d'obtenir une décision formelle sur l'applicabilité de l'art. 14 du Règlement de VQF, OAR auquel elle n'est plus assujettie.



Après avoir reçu la détermination de Bity SA, la FINMA évaluera la suite à donner à la présente requête.

Référence :
G01466350;G01466350-000010

Nous vous prions de recevoir, Maîtres, nos salutations distinguées.

Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
Division Enforcement



Giorgio Fumagalli



Jelena Propadalo-Otz



SO-FIT

Supervisory Organisation for Financial Intermediaries & Trustees
Organisme de Surveillance pour Intermédiaires Financiers & Trustees
Aufsichtorganisation für Finanzintermediäre & Trustees
Organizzazione di vigilanza per gli Intermediari Finanziari & Trustees

Votre ref : 1442

ATTESTATION

d'affiliation à l'organisme d'autorégulation pour la surveillance LBA

L'Organisme de Surveillance pour Intermédiaires Financiers & Trustees (SO-FIT) est habilité par la FINMA pour exercer en tant qu'Organisme d'Autorégulation (OAR) ainsi que comme Organisme de Surveillance (OS) au sens de la législation suisse.

En cette qualité, par la présente, nous attestons que la société

Bity SA,

inscrite au registre du commerce du canton de Neuchâtel, sous l'IDE : CHE-329.301.814

est **affiliée** à notre organisme depuis le 1^{er} janvier 2024 et est soumise à la surveillance de l'OAR de SO-FIT pour l'activité relevant de la Loi sur le blanchiment d'argent.

SO-FIT

Organisme de Surveillance pour
Intermédiaires Financiers & Trustees

Genève, le 10 janvier 2024 / ZM

Formulaire sans signature

Lettre Recommandé Suisse

Numéro de l'envoi: 98.40.248299.00063552

Distribué

5 mars 2024

Suivi des envois

05 mars 2024 07:30	Distribué via case postale 1001 Lausanne 1 cases
05 mars 2024 06:40	Arrivée à l'office de retrait /à l'office de distribution 1001 Lausanne 1 cases
05 mars 2024 02:18	L'envoi a été trié en vue de sa distribution 1300 Eclépens Centre Courrier
04 mars 2024 22:19	Demande de réexpédition déclenchée 4621 Härkingen Brief-/Paketzentrum
04 mars 2024 22:19	L'envoi a été trié en vue de sa distribution 4621 Härkingen Brief-/Paketzentrum



Eidgenössische Finanzmarktaufsicht FINMA
 Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA
 Autorità federale di vigilanza sui mercati finanziari FINMA
 Swiss Financial Market Supervisory Authority FINMA

CH-3003 Bern

R

Uneingeschrieben zurück

04.03.24

CH - 3000

Bern 1 PostParc

2301582

5.80

R SUISSE



05 MARS 2024



R



3003 Bern



98.40.248299.00063552

Recommandé Suisse



CASE POSTALE 1344/1001 LAUSANNE